

NOMMER LES HABILITATIONS ÉLECTRIQUES ET LES AUTORISATIONS DE CONDUITE

Thésaurus concerné : Thésaurus des habilitations électriques et des autorisations de conduite

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi nommer les habilitations électriques et/ou les autorisations de conduite ?

La traçabilité des formations acquises par les travailleurs est à la fois nécessaire à la compréhension des postes de travail par les membres de l'équipe pluridisciplinaire, mais aussi bien pour être renseignée en tant que motif de demande de visite médicale avec avis d'aptitude.

A la date de publication de ce guide, il n'est pas encore possible d'affirmer si ces informations seront tracées dans le passeport de prévention.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des habilitations électriques et des autorisations de conduite ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 3 – Nature des informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger dans le DMST

– Diplômes et/ou niveau de formations (antérieures ou en cours).

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

[Descriptif du Thésaurus des habilitations électriques et des autorisations de conduite](#)

Pour cette nomenclature, le choix des Groupes Thésaurus de Présanse s'est porté sur des nomenclatures de référence de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité).

Ce Thésaurus est une nomenclature arborisée sur trois niveaux. Les libellés peuvent être associés à n descriptif et pour chaque habilitation électrique ou autorisation de conduite, est précisé sa durée de validité.

Ce Thésaurus comprend 84 libellés actifs.

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de cinq digits.

⚙️ Méthodologie de veille et de mise à jour

S'agissant d'un Thésaurus adapté répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thesaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région, ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

La version 2022 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



THÉSAURUS Version 2022
HARMONISÉS

Télécharger le Thésaurus des habilitations électriques et des autorisations de conduite (Cf. annexe n°65)